



Mesdames et Messieurs les élus-es,

CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Le lundi 18 septembre 2023 à 19 heures

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

Ordre du jour :

PROCÈS-VERBAL :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023.

DÉLIBÉRATIONS :

- I - FINANCES – BUDGET : Décision modificative n°1 au budget primitif 2023
- II – FINANCES – BUDGET : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- III – FINANCES - BUDGET : Demande d'admission en non-valeur
- IV – REGIE DE RECETTE CANTINE SCOLAIRE : Régularisation de sommes perçues sur le budget communal
- V – ELUS : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- VI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2024
- VII – PERSONNEL : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLU(S) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

QUESTIONS ORALES

Fait à SEILH, le 13 septembre 2023

Le Maire,

Didier CASTERA

